

**COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION**

**HEARINGS ON BILL 86 - MARCH 9, 2016**

**OPENING REMARKS**

**BY JENNIFER MACCARONE, PRESIDENT, QESBA**

Bonjour madame la présidente Rotiroti, monsieur le ministre Proulx et députés de l'Assemblée nationale. Je suis fière d'être présente aujourd'hui comme Présidente de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, et fière de souligner la présence des 9 commissions scolaires anglophones qui m'accompagnent aujourd'hui.

Despite the fact we have been frustrated by the lack of openness and dialogue, we are here today, in the same spirit of collaboration, cooperation and respect, that we have demonstrated since the beginning of this elections and governance discussion over a year ago.

Nous croyons que l'éducation et la réussite de nos élèves devraient être les grandes priorités du gouvernement, et nous sommes heureux et encouragés par les mots du nouveau ministre de l'Éducation qui a démontré une volonté d'entamer un dialogue ouvert avec notre Association.

Depuis le début de la discussion, nous avons tenté, particulièrement compte tenu des impressionnants taux de réussite des élèves et d'efficacité opérationnelle, de comprendre quel problème le ministre, en fait le gouvernement, cherche à résoudre. Nous n'avons jamais eu de réponse uniforme ou logique. Nous avons à maintes reprises offert de travailler de concert avec le ministre, le ministère, ou le gouvernement, pour trouver une solution aux problèmes identifiés, une fois que les problèmes sont identifiés. Encore une fois, les anciens ministres, et quelques députés, n'avaient manifesté aucun intérêt pour résoudre les problèmes identifiés, mais seulement l'intention d'abolir notre système scolaire, lequel fait preuve d'une excellence de classe mondiale. Le seul intérêt manifesté était la centralisation des pouvoirs dans les mains du ministre.

For the Association, for our member boards, and for the majority of our community it has been a frustrating, disappointing, and worrying past 12 months. We have a deep-rooted belief that education is a community interest. Education is not only the cornerstone of any society, it is the key element for the vitality and longevity of minority language communities. And our community is struggling to maintain our institutions and even our critical

mass, so the elimination of local control of our education system is potentially disastrous.

Le fait qu'un ministre et ses collègues de l'Assemblée nationale passent outre aux préoccupations des minorités est, à tout le moins, insultant. Rejeter le travail de notre communauté accompli dans le rapport Jennings ou lors des consultations, ou des rencontres communautaires tenues pour rapporter fidèlement l'opinion de notre communauté, est inacceptable. En dépit de cela, nous avons continué de chercher des façons de travailler de concert.

Nos commissions scolaires ont toujours cru que le succès du système scolaire est basé sur la contribution de tous les partenaires de la communauté. Nous croyons que l'éducation est un processus qui se poursuit toute une vie et que tous les élèves, peu importe leur âge, et sans y ajouter des qualificatifs, méritent d'avoir toutes les chances possibles de réussir. Tous les élèves ont le droit d'avoir notre attention et notre soutien. Nous devons nous assurer que le personnel et la direction de nos écoles, et les leaders politiques de nos commissions scolaires, ont accès au perfectionnement et aux renseignements les plus récents afin de mettre sur pied des programmes qui répondent non

seulement aux besoins actuels, mais aussi aux besoins futurs, tout en reflétant les demandes et attentes de chaque communauté locale.

Part of the success of the Quebec English school boards can be attributed to the fact that we are a family and we work together, which is impressive given the size of the territories we cover, some of which that surpass 400,000 km<sup>2</sup>. Our schools have always been open and welcoming to parents. On a daily basis we have thousands of volunteers working in our schools supporting in-class and school-wide staff and programs. Our 2015 success rate of 85% is due to the dedication of our teachers, support staff, professionals, and all those who interact with our students and our administrations and at the senior, director, and in-school levels.

Un facteur important qu'il ne faut pas oublier est les longues heures de travail des commissaires et des présidents élus au suffrage universel qui adoptent et supervisent les politiques et s'occupent de la politique de la gouvernance permettant au personnel des commissions scolaires de se concentrer et d'offrir des services éducatifs reconnus à l'échelle internationale comme étant les meilleurs de l'OCDE.

Encore une fois, et en dépit de ce qui précède, nous sommes ici pour vous dire que nous avons non seulement des préoccupations, mais aussi des idées. Nous avons des attentes et de l'espoir. Nous portons beaucoup d'attention à nos élèves âgés de 4 à 84 ans et, pour cette raison, nous sommes prêts à mettre de côté notre déception et à concentrer nos efforts sur les façons d'améliorer un système d'éducation déjà excellent.

D'abord et avant tout, nous affirmons catégoriquement qu'il est possible d'apporter toutes les améliorations requises à la Loi sur l'instruction publique actuelle pour accroître la participation des divers partenaires communautaires. Nous sommes d'avis qu'il n'y aucune raison d'abolir la loi actuelle et d'adopter une loi qui est peu claire, complexe et, plus probablement, illégale.

Il n'est pas nécessaire de refaire, de réviser ou d'annuler quelques 20 lois et règlements existants, et de les remplacer par plus de **200** articles d'une nouvelle loi sur l'instruction publique -- dont plusieurs n'ont **aucun sens** si notre but est la réussite de tous les élèves. Bien que le projet de loi n° 86, s'il est adopté, prévoie la centralisation des pouvoirs vers le ministre, il sera sans

aucun doute un vrai cauchemar à implanter. Pourquoi entreprendre un tel exercice, lorsque nous n'en avons pas besoin. Notre système a besoin d'une plus grande stabilité et d'améliorations. Il n'a pas besoin de changements qui auront un impact négatif sur nos élèves en créant de l'instabilité et en éloignant la communauté locale de la prise de décision.

La protection des communautés linguistiques en situation minoritaire au Canada, décrite dans la Constitution canadienne et appuyée par la Cour suprême du Canada, garantit la préservation, la protection et la promotion de la communauté linguistique en situation minoritaire. Au Québec, cela réfère à la communauté anglophone et, dans le reste du Canada, aux communautés francophones.

La plupart des gouvernements provinciaux font tout leur possible pour assurer un soutien supplémentaire à leurs communautés linguistiques en situation minoritaire, comme il est leur devoir. En Ontario, il y a un ombudsman de la communauté de langue française en situation minoritaire. Au Manitoba, Saskatchewan et Alberta, les conseils scolaires francophones sont membres des associations des conseils scolaires de la majorité. De plus, le

gouvernement les reconnaît comme une entité distincte et les aide à financer leurs opérations, et leur attribue des ressources importantes et asymétriques pour assurer un traitement juste et équitable des communautés en situation minoritaire et de leurs écoles. Dans chacun de ces cas, la communauté linguistique en situation minoritaire est loin d'être aussi grande que la communauté anglophone en situation minoritaire au Québec. Pourtant, notre système scolaire, qui est très performant et efficace, risque de subir des changements majeurs -- et le projet de loi remet en cause les taux de réussite des élèves et la viabilité à long terme de la communauté en situation minoritaire.

The English community has to fight for everything it gets. The case of Bill 86 is not different, with the exception that our community has never been so aligned and vocal regarding what appears to be an attack on our education system and our rights. We are prepared to do whatever it takes to maintain, and, in some cases regain, Supreme Court defined management and control rights, and the ability of our school system to ensure that our students stay in Quebec and become part of our future in this province.

Certaines questions se posent :

Quel danger le projet de loi n° 86 pose-t-il au rôle de préserver, de protéger et de promouvoir? Pourquoi la question du suffrage universel est-elle si importante pour notre communauté ? Pourquoi ne pas simplement accepter qu'un nombre restreint de personnes puisse être choisi par le gouvernement, lequel leur confie le mandat de prendre des décisions au nom de la communauté anglophone ?

Examinons le rôle de l'école au sein de la communauté anglophone. On s'entend que l'école est un carrefour communautaire, pas seulement pour les élèves et les parents d'élèves qui fréquentent l'école. Il permet à toute la communauté, les adultes sans enfants, ceux dont les enfants ont obtenu leur diplôme du système scolaire, les grands-parents, en fait tous les 65 % des personnes qui n'ont pas d'enfants dans les écoles, de bénéficier des ressources communautaires. Il ne s'agit pas de langue et il n'y a pas de différence quant aux communautés anglophones et francophones. L'école locale, particulièrement à l'extérieur des grands centres urbains, est un carrefour social, un lieu de rassemblement pour les personnes et la communauté pour l'apprentissage, les services de santé et de services sociaux ainsi que pour les

activités artistiques, communautaires et sportives. Dans nos communautés anglophones rurales, une école peut avoir la seule bibliothèque de la région où l'on peut trouver des livres anglais. L'école est un lieu qui permet à chaque communauté non seulement de se maintenir, mais aussi de continuer à s'épanouir. Ceci est particulièrement important dans une communauté de langue anglaise en situation minoritaire. C'est l'école locale qui permet à la communauté de se renouveler, de préserver son héritage et son histoire, de protéger sa langue, laquelle peut être en péril dans les petites communautés, et de promouvoir l'avenir à long terme de la communauté locale anglophone.

Le projet de loi n° 86 met tout cela en péril parce que ces communautés dispersées dans toute la province n'auront pas l'occasion de s'exprimer ou de faire des commentaires quant aux décisions de la commission scolaire. De plus, il existe de nombreuses communautés où il est impossible de trouver suffisamment de parents bénévoles pour un conseil d'établissement.

Avec la prise de décision dans les mains de quelques parents, choisis par un nombre restreint de représentants, ou qui tombe aux mains d'un ministre de l'Éducation, aucun lien de responsabilité n'est créé pour permettre à la plus grande communauté d'avoir une contribution importante.

Une structure de gouvernance de représentants élus garantit que tous les membres de la communauté et tous les contribuables sont représentés à un palier de gouvernement qui dépense une grande partie du budget du gouvernement provincial.

Il relève du gouvernement non seulement de reconnaître et de tenter de protéger la communauté en situation minoritaire, mais aussi de s'acquitter d'une obligation positive à l'égard de la communauté en situation minoritaire décrite dans la Constitution.

Cela signifie que la province doit prendre des mesures exceptionnelles pour s'assurer de la vitalité à long terme de la communauté en situation minoritaire. Le gouvernement du Québec, dans le projet de loi n° 86, tente de définir les droits des minorités de la façon la plus étroite. On ne peut pas qualifier cela comme répondant à la définition d'une obligation positive. De plus, le projet de loi empêche davantage la préservation, la protection et la promotion de la communauté en situation minoritaire en élisant des représentants de groupes d'intérêts spéciaux sans aucune connaissance ou

aucun intérêt des petites communautés en périphérie. Avec certaines commissions scolaires qui englobent plus de 230 municipalités et 400 000 km<sup>2</sup>, une représentation égale, ou même une représentation du Québec au lieu d'Ontario et les États-Unis devient une préoccupation.

Le fait que les nouveaux conseillers ne reçoivent pas de rémunération impose un fardeau supplémentaire à un représentant qui demeure à quelques centaines de kilomètres du siège social de la commission scolaire. Est-ce que cela répond à l'obligation d'assurer la gestion et le contrôle par la communauté en situation minoritaire ? Nous dirions « absolument pas »!

Comment une communauté en situation minoritaire peut se préserver, se protéger et faire sa promotion, si le comité de répartition des ressources est composé uniquement du directeur général, de quelques cadres et d'un expert financier qui n'est pas un employé de la commission scolaire et qui ne demeure même pas dans le territoire de la commission scolaire?

Si ce budget est approuvé par un groupe restreint de parents ayant des enfants dans les écoles de la commission scolaire, comment une communauté en

situation minoritaire peut-elle être assurée que l'argent des contribuables est bien dépensé et correctement? Les décideurs n'ont aucun lien démocratique avec la communauté en général. Ils ne répondent qu'au ministre qui représente la majorité. Qui assurera une répartition équitable des ressources financières, humaines et matérielles? De plus, si le nouveau conseil prend la décision de créer certaines équités dans la répartition de ces ressources, le directeur général, avec ou sans le comité de répartition des ressources, peut demander au ministre d'annuler ces décisions et d'imposer un modèle différent à la commission. Est-ce la gestion et le contrôle par la communauté en situation minoritaire? Nous dirions « absolument pas »!

L'objectif de la Constitution et des décisions subséquentes de la Cour suprême du Canada est d'accorder à la communauté en situation minoritaire le droit de décider de son avenir, sans être annulé par un ministre. Non seulement le projet de loi n° 86 met en péril ce droit, mais aussi il prévoit que les parents élus par le nouveau processus restreint seront en minorité au sein du conseil. N'ayant que 6 voix sur 16, ils seront en minorité à l'égard de toute proposition adoptée. Est-ce la gestion et le contrôle par la communauté en situation minoritaire? Nous dirions « absolument pas »!

De fait, le projet de loi n° 86 ne prévoit aucunement que les 10 autres membres du nouveau conseil soient membres de la communauté en situation minoritaire et qu'ils soient résidents dans le territoire de la commission scolaire du conseil auquel ils sont élus. Est-ce que cela répond aux obligations de gestion et de contrôle du gouvernement provincial? Nous dirions « absolument pas »!

Nous avons essayé de proposer des mesures de changement positif pouvant être facilement incorporées à la Loi sur l'instruction publique actuelle. Nos suggestions, entre autres, sont les suivantes :

- Accorder aux parents-commissaires plein droit de vote. C'est une chose que l'ACSAQ réclame depuis 1998, à une seule exception près, en 2012.
- Ajouter un membre du personnel enseignant et un membre du personnel d'encadrement aux comités permanents internes du conseil des commissaires où les discussions constructives ont lieu et où les recommandations soumises au conseil des commissaires siégeant en séance plénière sont formulées.

Cette pratique existe déjà dans quelques-unes de nos commissions scolaires anglophones. Cela réglerait les situations de conflit d'intérêts en ayant des employés qui tiennent le rôle d'employeur lors des réunions publiques formelles du conseil. Elle permet aussi aux employés d'adopter des positions qui reflètent fidèlement leurs collègues sans faire partie de la décision du conseil. Les cadres ont également manifesté leur préoccupation concernant la disponibilité et la volonté des directeurs d'école de s'engager à une autre activité bénévole, laquelle enlève encore plus de temps de leur tâche principale de leader pédagogique.

- Maintenir des sièges de membres cooptés, mais aussi permettre à chaque conseil des commissaires de décider de quelle information communautaire ou spécialisée est requise.
- Make training for Chairpersons, Commissioners, and Governing Board members mandatory.

- Give Governing Boards some mandated input into budgeting, program, and other community issues but leave the evaluation of professionals (teachers and administrators) to be done by professionals.

- Faciliter le processus de vote pour le grand public. Il pourrait s'agir du jumelage des élections municipales-scolaires, comme c'est le cas dans 8 des 9 autres provinces canadiennes. Il est impératif que les commissaires actuels élus au suffrage universel puissent terminer leur mandat. Toutefois, nous proposons le jumelage des élections municipales-scolaires en 2017, réduisant ainsi d'un an leur mandat actuel. Ce système aurait pour effet d'améliorer le taux de participation électorale, de réduire l'impact de l'apathie des électeurs sur la communauté, de combiner des ressources et de rendre les bureaux de vote plus accessibles. Il faudra implanter le jumelage des élections municipales-scolaires au moins une fois pour déterminer le succès d'un tel système avant de choisir d'autres méthodes de vote.

L'ACSAQ a aussi connu des résultats positifs en matière d'un système de vote électronique. Si le jumelage des élections municipales-scolaires n'est pas efficace, nous proposons un modèle de vote électronique. Il faudra du temps pour élaborer un système de vote électronique totalement inclusif et sécuritaire lors de la période électorale subséquente.

Le gouvernement aura à assumer tous les coûts des élections afin de réserver, autant que possible, des fonds disponibles pour nos programmes et le soutien aux élèves et au personnel. Cela étant dit, chaque réseau, francophone et anglophone, travaillera de concert pour élaborer des projets visant à promouvoir, à faire de la publicité et à encourager les électeurs à connaître les candidats et à voter aux moments appropriés.

Toutes ces suggestions et d'autres peuvent être incorporées à la Loi sur l'instruction publique actuelle—**loi qui a été modifiée et améliorée au cours d'une évolution, et non pas d'une révolution.**

Jusqu'à présent, nos commissions scolaires membres ont reçu des centaines de lettres de parents, de villes, de municipalités et de membres communautaires intéressés. Toutes les lettres disent « non » au contrôle centralisé par le ministre ! Toutes les lettres disent « non » à la perte de démocratie! Toutes les lettres disent « non » à l'abolition de la représentation locale élue démocratiquement! Toutes les lettres disent « non » à la perte de la gestion et du contrôle!

Toutes les lettres disent « non » à la perte des droits des communautés linguistiques en situation minoritaire! Toutes les lettres disent « non » au projet de loi n° 86!

L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et ses commissions scolaires membres disent non au projet de loi n° 86. Nous continuerons à maintenir notre offre de s'asseoir avec le gouvernement et de discuter de changements significatifs visant à améliorer la réussite des élèves, qui sont légaux et qui respectent les droits des minorités. Nous sommes prêts à le faire, comme nous l'avons toujours été. Nous sommes convaincus que, lorsque toutes les parties sont pleines de bonne volonté, nous pouvons arriver à une solution qui tient compte des objectifs du gouvernement voulant une plus grande participation des parents, des membres du personnel et des personnes de la communauté. Une telle volonté de travailler de concert permettra à toutes les parties de concentrer leurs efforts sur la réussite des élèves, laquelle doit être le principal objectif de tous.

Let me close by quoting words written by the former Executive Director of our Association, and now MNA for D'Arcy McGee, in presenting a brief to this very committee. And I quote: "The future health of our English public school system is an essential concern if English-speaking Quebecers are going to maintain the foundation of continued stability for their community in this province. The English public school system and its universally-elected school boards provide that foundation".

Merci / Thank you